

# Compte rendu de la séance du 19 septembre 2022

---

<u>Nombre de membres</u>	<u>Séance du 19 septembre 2022</u>
<u>en exercice:</u> 10	L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 19 septembre 2022, s'est réunie sous la présidence de
<u>Présents :</u> 6	<b>Sont présents:</b> Robert VIELFAURE, Guy IMBERT, Jacques ANATOLE, Michel GAROT, Christelle AYMES, Barbara LALAUZE
<u>Votants:</u> 6	<b>Représentés:</b>
	<b>Excuses:</b> Eliane TARALLO, Mélanie FANGIER, Guénoé DINON, Florence BARBUT
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Guy IMBERT

---

## Délibérations du conseil adoptées

### Prêt 35 000 € sur 15 ans ( 2022 21)

M.le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de réfection d'un des appartement de PARIS.

Il expose le projet aux membres présents et leur propose de contracter un prêt d'un montant de 35 000 € sur 15 ans auprès du Crédit agricole mutuel Sud Rhône Alpes selon les caractéristiques suivantes:

- Montant: 35 000 €
- Durée: 15 ans
- Echéances de remboursement: annuelles
- S'agissant d'un prêt ANNUITE REDUITE (la 1ère échéance est fixée à moins de 1 an de la date de déblocage du prêt)
- Taux prêt ANNUITE REDUITE: 2, 4864 % si versement des fonds  
au: 5/11/22 et date de 1ère échéance au 5/01/2023
- Frais de dossier: 75 € (non soumis à la TVA)

### CDC Val de Ligne:attributions de compensation PLUi ( 2022 22)

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est estimée à environ 300 000 € HT.

Vu le rapport de la CLECT établi le 3 mars 2022,

Vu que les attributions de compensation de droit commun ne sont pas mises en oeuvre, il est proposé de réviser les attributions de compensation à titre dérogatoire et d'appliquer le calcul suivant:

Base de 2, 50 € par habitant et ce pour 10 ans à compter du 1er janvier 2023 afin de couvrir toute la période de mise en place du PLUi  
Soit pour ROCHER un montant de 700 €.

### Présentation rapport d'activités 2021 CDC ( 2022 23)

Les membres présents reconnaissent avoir eu lecture du rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes du Val de Ligne.

### Participation financière école le sacré coeur LARGENTIERE 2021/2022 ( 2022 24)

Participation aux frais de scolarité de l'école primaire privée du Sacré Cœur de LARGENTIERE pour les enfants domiciliés sur ROCHER et qui fréquentent l'école à hauteur de 700 €/enfant pour l'année scolaire 2021/2022

### **Participation financière aux frais de l'école de CHASSIERS 2021/2022 ( 2022 25)**

Suite à la présentation de l'état des frais relatifs au fonctionnement de l'école primaire par la commune de CHASSIERS pour l'année scolaire 2021/2022

Participation aux frais de scolarité de l'école primaire de CHASSIERS pour les enfants domiciliés sur ROCHER et qui fréquentent l'école à hauteur de 1 014,58 €/enfant.

### **Rectification délibération 23/02/2017 servitude écoquartier ( 2022 26)**

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de réaliser une servitude sur le lot n°5 (anciennement LOT 5 et 6 avant modification du permis d'aménager) au profit du lot n°3 pour permettre l'alimentation en eau potable du lot n°3 ainsi que le branchement des eaux usées des lot 3 et 4

- Les frais associés sont à la charge du propriétaire du lot n°3.

### **Travaux studio PARIS 4ème droite ( 2022 27)**

M.le Maire présente aux conseillers les travaux à réaliser dans l'un des appartements de PARIS situé au 4ème étage à droite et les devis correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à commander les travaux auprès de l'entreprise BATI FRANCE pour un montant de 36 977, 00 € HT

La séance est close après quelques communications et questions diverses